

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 22/10/2024 - 53640 - 2008 B 03302 - 504 094 160 - "DELICES DE COLOMBES"

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 08/04/2024

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial	72 000		72 000	40,05	72 000	41,68
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	22 652	18 367	4 286	2,38	2 225	1,29
Autres immobilisations corporelles	30 366	14 934	15 432	8,58	18 250	10,56
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	15 500		15 500	8,62	13 832	8,01
TOTAL (I)	140 518	33 300	107 218	59,64	106 306	61,53
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements	4 070		4 070	2,26	4 861	2,81
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises					2 004	1,16
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés					244	0,14
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	396		396	0,22	378	0,22
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	104		104	0,06	100	0,06
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	67 987		67 987	37,82	58 665	33,96
Charges constatées d'avance					201	0,12
TOTAL (II)	72 557		72 557	40,36	66 454	38,47
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	213 075	33 300	179 775	100,00	172 760	100,00

YC

任玉平

SACF

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 08/04/2024

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2023		31/12/2022	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 8 000)	8 000	4,15	8 000	4,63
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	800	0,45	800	0,46
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	52 436	29,17	51 184	29,63
Résultat de l'exercice	1 547	0,85	1 252	0,72
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	62 783	34,92	61 236	35,45
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés	76 135	42,25	76 135	44,07
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	12 154	6,71	11 536	6,68
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	18 337	10,21	16 888	9,78
. Organismes sociaux	8 504	4,72	5 786	3,35
. Etat, impôts sur les bénéfices	107	0,06	31	0,02
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	1 744	0,97	1 147	0,66
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	8	0,00		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2	0,00		
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	116 991	65,08	111 524	64,55
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	179 775	100,00	172 760	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 08/04/2024

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%	
Ventes de marchandises	252 980		252 980	100,00	227 538	100,00	25 442	11,18	
Production vendue biens									
Production vendue services									
Chiffres d'Affaires Nets	252 980		252 980	100,00	227 538	100,00	25 442	11,18	
Production stockée									
Production immobilisée									
Subventions d'exploitation									
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges									
Autres produits			1	0,00	0	0,00	1	N/S	
Total des produits d'exploitation (I)			252 981	100,00	227 538	100,00	25 443	11,18	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 022	1,59	4 569	2,01	-547	-11,96	
Variation de stock (marchandises)			2 004	0,79	-188	-0,07	2 192	N/S	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			79 849	31,56	77 996	34,28	1 853	2,38	
Variation de stock (matières premières et autres approv.)			791	0,31	-3 595	-1,57	4 386	122,00	
Autres achats et charges externes			60 519	23,92	57 505	25,27	3 014	5,24	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 523	1,39	1 264	0,56	2 259	178,72	
Salaires et traitements			78 746	31,13	64 496	28,35	14 250	22,09	
Charges sociales			17 549	6,94	19 957	8,77	-2 408	-12,06	
Dotations aux amortissements sur immobilisations			4 157	1,64	4 022	1,77	135	3,36	
Dotations aux provisions sur immobilisations									
Dotations aux provisions sur actif circulant									
Dotations aux provisions pour risques et charges									
Autres charges			1	0,00	40	0,02	-39	-97,49	
Total des charges d'exploitation (II)			251 161	99,28	226 066	99,35	25 095	11,10	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			1 820	0,72	1 473	0,65	347	23,56	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)									
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)									
Produits financiers de participations									
Produits des autres valeurs mobilières et créances									
Autres intérêts et produits assimilés									
Reprises sur provisions et transferts de charges									
Différences positives de change									
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement									
Total des produits financiers (V)									
Dotations financières aux amortissements et provisions									
Intérêts et charges assimilés									
Différences négatives de change									
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements									
Total des charges financières (VI)									
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)									
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			1 820	0,72	1 473	0,65	347	23,56	

COMPTES DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Présenté en Euros

Edité le 08/04/2024

COMPTES DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)		%	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion								
Produits exceptionnels sur opérations en capital								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Total des produits exceptionnels (VII)								
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion								
Charges exceptionnelles sur opérations en capital								
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions								
Total des charges exceptionnelles (VIII)								
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)								
Participation des salariés (IX)								
Impôts sur les bénéfices (X)	273	0,11	221	0,10	52	23,53		
Total des Produits (I+III+V+VII)	252 981	100,00	227 538	100,00	25 443	11,18		
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	251 434	99,39	226 287	99,45	25 147	11,11		
RÉSULTAT NET	1 547	0,61	1 252	0,55	295	23,56		
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>					
Dont Crédit-bail mobilier								
Dont Crédit-bail immobilier								



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ
REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
2024

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société : DELICES DE COLOMBES
12 PLACE DU GENERAL LECLERC
92700 COLOMBES

Adresse du siège social :

SIRET : 5 0 4 0 9 4 1 6 0 0 0 0 1 8 Mèl : sacfdsn@gmail.com

Adresse du principal établissement : Ancienne adresse en cas de changement :

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées : Restauration de type rapide

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Résultat fiscal : Bénéfice imposable au taux normal / Déficit

Bénéfice imposable à 15 % : 1 820

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2. Plus-values : PV à long terme imposables à 19 % / PV exonérées (art. 238 quinquies) / PV à long terme imposables à 0 %

3. Abattements sur le bénéfice et exonérations : Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A / Autres dispositifs / Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies / Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies / Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies / Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies / Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A / Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies / Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies) / Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies / Société d'investissement immobilier cotée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) / Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS ChC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)

1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre

2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre

4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON

Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : SACF, 3 RUE DE LA JUSTICE, 75020 PARIS, Tél: 0182283890

Nom et adresse du conseil :

Identité du déclarant : Date: 16032024, Lieu: COLOMBES, Qualité et nom du signataire: ERANTE, YUPING REN, Signature: 任玉平

N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF) Prestataire :

SAGE Experts-comptables janvier 2024

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant *

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/>	Voie <input type="text"/>
Code Postal <input type="text"/>	Commune <input type="text"/> Pays <input type="text"/>

SAGE Experts-comptables janvier 2024

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾ payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾	e		
	f		
	g		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾	Total (a à h)		

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires		
1	2	3	4	5	6	7	8	
YUMEI REN 14 RUE DES CAILLOUX 92110 CLICHY	250	2023						
YUPING CAO 2 RUE CHENIER 75002 PARIS	250	2023						

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES	a 0 %	a 15 %	a 19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁴⁾	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
81 892	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁵⁾	MVLT réalisée au cours de l'exercice			
	MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et reçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise F. G. S. DE COLOMBES
Adresse 12 PLACE DU GÉNÉRAL LECLERC 92700 COLOMBES

de _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	LIN FANG SERVEUR	1 ALLEE EVANGELISTA TORCOPIN 92700
2	CAO RUILIANG SERVEUR / CUISINIER	44 RUE DU BOURNARD 92700
3	CAO PING CUISINIER	44 RUE DU BOURNARD 92700
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	25 412		1 852	27 364				27 364
2	25 368		1 896	27 264				27 264
3	25 287		1 877	27 264				27 264
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	76 068		5 625	81 892				81 892

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 75 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	224
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	224

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables 9		
- de l'exercice . . . 2023 . . . (total col.9 - total col.10) 10	82 116	- de l'exercice . . . 2023 . . . 10	1 820
- de l'exercice précédent 10	81 980	- de l'exercice précédent 10	1 473

Nom et qualité du signataire YUEPING REN À COLOMBES, le 16/03/2024
GERANTE Signature,

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes): (c-1) – 75 % x (c-1)	(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé		
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation		
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Désignation de l'entreprise <u>DELICES DE COLOMBES</u>			Néant <input type="checkbox"/> *															
Adresse de l'entreprise <u>12 PLACE DU GENERAL LECLERC 92700 COLOMBES</u>																		
SIRET <table border="1" style="display: inline-table; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr><td>5</td><td>0</td><td>4</td><td>0</td><td>9</td><td>4</td><td>1</td><td>6</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>8</td></tr> </table>					5	0	4	0	9	4	1	6	0	0	0	0	1	8
5	0	4	0	9	4	1	6	0	0	0	0	1	8					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1, 2	Durée de l'exercice précédent *		1, 2													
			Exercice N clos le		3, 1, 1, 2, 2, 0, 2, 3													
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	72 000	012	72 000												
		Autres *	014		016													
	Immobilisations corporelles *		028	53 018	030	33 300	19 718											
	Immobilisations financières * (1)		040	15 500	042		15 500											
	Total I (5)		044	140 518	048	33 300	107 218											
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	4 070	052	4 070												
		Marchandises *	060		062													
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066													
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070													
		Autres * (3)	072	500	074		500											
	Valeurs mobilières de placement		080		082													
	Disponibilités		084	67 987	086		67 987											
	Charges constatées d'avance *		092		094													
Total II		096	72 557	098		72 557												
Total général (I+II)			110	213 075	112	33 300	179 775											
PASSIF					Exercice N 1	NET												
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	8 000												
	Écarts de réévaluation				124													
	Réserve légale				126	800												
	Réserves réglementées *				130													
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131)	132												
	Report à nouveau				134	52 436												
	Résultat de l'exercice				136	1 547												
	Subventions d'investissement				137													
	Provisions réglementées				140													
	Total I				142	62 783												
Provisions pour risques et charges				154		Total II												
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164													
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166	12 154												
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)			169	1 744)	172	28 700										
	Comptes courants d'associés				173	76 135												
	Autres dettes				175	2												
	Produits constatés d'avance				174													
Total III				176	116 991													
Total général (I + II + III)					180	179 775												
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	5 069										
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184											

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (art. 1347 bis A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise		DELICES DE COLOMBES		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
						1 3 1 1 2 2 0 2 3 1		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	252 980	
	Production vendue	Biens		215		211		
		Services *		217		218		
	Production stockée	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *					221		
	Subventions d'exploitations reçues					226		
	Autres produits					230	1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	252 981	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	4 022	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	2 004	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	79 849	
	Variation de stock matières premières et approvisionnements *					240	791	
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	60 519	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	1 351	244	3 523	
	Rémunérations du personnel *					250	78 746	
	Charges sociales (cf. renvoi 800)					252	17 549	
	Dotations aux amortissements *					254	4 157	
	dont amortissement du fonds de commerce						255	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)		259		262	1		
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	251 161	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	1 820	
Produits financiers (III)		280				294		
Charges financières (V)								
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))		347			300		
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D))		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	273	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	1 547	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 547	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39 I CGI) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles *					322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	273	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des epes-ets d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de location d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
Déductions	Entreprises nouvelles (art. 39 bis)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987	312		
	Reprise d'entreprises en difficulté (41. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991						
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements et souscriptions outre mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993			
	Créance due au report en arrière du déficit				346	350		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	653		Déduction exceptionnelle (Art 39 bis A)	643			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 bis C)	647			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 bis D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641			
Déduction exceptionnelle (Art 39 bis F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 bis G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 1 820 354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportés *		dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 1 820 372	

* Des explications complémentaires sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	72 000	402		404		406	72 000				
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	19 252	442	3 400	444		446	22 652				
	Installations générales agencements divers	450	29 258	452		454		456	29 258				
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470	1 108	472		474		476	1 108				
Immobilisations financières		480	13 832	482	1 669	484		486	15 500				
TOTAL		490	135 449	492	5 069	494		496	140 518				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	17 027	532	1 339	534		536	18 367				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	11 008	542	2 818	544		546	13 826				
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560	1 108	562		564		566	1 108				
TOTAL		570	29 143	572	4 157	574		576	33 300				
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme							
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧					
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579	Régularisations	590	583	591	595					
TOTAL					596	585	597	599					

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : <u>DÉFICIT DE COLOMBES</u>						Néant <input type="checkbox"/> *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 3 %	601	603	605		607	
	Autres provisions réglementées	610	612	614		616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634		636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644		646	
	Sur clients et comptes attachés	650	652	654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664		666	
TOTAL		680	682	684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état sur même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Fonds commercial	681		683				
Autres immobilisations incorporelles	700		705				
Terrains	710		715				
Constructions	720		725				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745				
Matériel de transport	750		755				
Autres immobilisations corporelles	760		765				
TOTAL		770	775				
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
					2		
					3		
					4		
					5		
					6		
					7		
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		
II DÉFICITS REPORTABLES							
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (I)		982					
Déficits transférés de plein droit (article 209B-2 du CGI)		982 bis					
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter					
Déficits imputés		983					
Déficits reportables		984					
Déficits de l'exercice		960					
Total des déficits restant à reporter		970					
III DIVERS							
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du 1 ^{er} de l'article 151 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin				325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite				327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *				380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326			
N° du centre de gestion agréé				388			
Montant de la TVA collectée				371 25 619			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378 10 643			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				390			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				407			

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: DELICES DE COLOMBES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: 01/01/2023 et clos le: 31/12/2023		Données en nombre de mois	
		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	3,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	252 980
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	252 980
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	1
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	96 354
Variation négative des stocks		145	2 795
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	17 600
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	30 436
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	147 186
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 105 795
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	105 795
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	252 980
Effectifs au sens de la CVAE *		023	3,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 3 160 3 1 / 1 2 / 2 0 2 3
Date de cessation			/ /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

FÉLICES DE COLOMBES

Adresse (voie)

20 PLACE DU GENERAL LECLERC

Code postal

91500

Ville

COLOMBES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance: Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Certifié conforme A L'ORIGINAL
le 09/10/2024
à Colombes

住 互 - 平

DELICES DE COLOMBES S.A.R.L.
Au capital de 8000 Euros.

Siège social : 12 PLACE DU GENERAL LECLERC - 92700 COLOMBES
R.C.S : NANTERRE B 504 094 160

.....

RAPPORT DE GESTION

Présenté à l'Assemblée Générale ordinaire Annuelle du 30 Juin 2024

Madame et Monsieur,

Conformément à la loi et au statut, je vous ai réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de ma Société clos le 31 Décembre 2023, d'une durée de 12 mois, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Je vous donnerais toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation dans les délais légaux.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Situation de la Société au cours de l'exercice.

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2023, l'activité de la société a consisté, conformément à l'objet social : Restaurant, plats à emporter, alimentation asiatique et, plus généralement, toutes opérations industrielles ou commerciales ou financières mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à des objets connexes.

RESULTATS - AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Je vous précise tout d'abord que les comptes qui vous sont présentés ont été établis en conformité des règles comptables en vigueur et respectant le principe de prudence.

L'exercice clos le **31 Décembre 2023** fait ressortir un **bénéfice** de **1 547** Euros. A ce résultat s'ajoute au report à nouveau antérieur à hauteur de **52 436** Euros. Le résultat à affecter ressort ainsi à **53 983** Euros.

- Proposition d'affectation du résultat

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés.

Je vous propose de bien vouloir décider d'affecter le résultat comptable de l'exercice de la façon suivante:

- Au report à nouveau pour un montant de **53 983** Euros

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, je vous rappelle qu'il n'y a eu aucune distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Je vais également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre de gérante, pour l'exercice écoulé.

LA GERANTE

Madame REN Yuping ép. CAO

FAIT À COLOMBES

LE 30 Juin 2024

任玉平

CERTIFIÉ conforme A L'ORIGINAL
LE 09/10/2024
à Colombes

任玉平
DELICES DE COLOMBES S.A.R.L.
Au capital de 8000 Euros.
Siège Social : 12 PLACE DU GENERAL LECLERC- 92700 COLOMBES
R.C.S NANTERRE B 504 094 160

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 Juin 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le trente juin à 11 heures, les associés de la société à responsabilité limitée "DELICES DE COLOMBES", au capital de 8000 Euros, divisé en 500 parts de 16 Euros chacune, se sont réunis au siège social sur convocation de la gérante.

La séance est présidée par Madame REN Yuping ép. CAO, en sa qualité de gérante.

La gérante constate que sont présents à l'assemblée :

- Monsieur REN Yumei	
Propriétaire de250 parts
- Madame REN Yuping ép. CAO	
Propriétaire de250 parts

TOTAL	500 parts

La totalité du capital étant ainsi représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Elle a été dressée une feuille de présence, signée par les associés en entrant en séance, qui sera annexée au présent procès-verbal.

Puis, elle dépose sur le bureau de l'assemblée:

- le rapport de gestion sur l'exercice clos le 31 Décembre 2023,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- le bilan, le compte de résultat, l'annexe, ainsi que l'inventaire, arrêté au 31 Décembre 2023,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Madame la gérante déclare que tous ces documents ont été adressés et mis à la disposition des associés, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Ensuite, elle rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

YC YR

- Rapport de gestion sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Rapport de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2023,
- Examen et approbation des comptes et conventions;
- Affectation des résultats.
- Quitus à la gérance.
- Madame REN Yuping ép. CAO, donne lecture de ses rapports.

Enfin, Madame la gérante déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes:

Résolution n° 1

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 lesquels fait apparaître **un bénéfice de 1 547 Euros**.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 2

Résultat – Affectation

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31 Décembre 2023** faisant ressortir **un bénéfice de 1 547 Euros**. A ce résultat s'ajoute au report à nouveau antérieur à hauteur de **52 436 Euros**. Le résultat à affecter ressort ainsi à **53 983 Euros**.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de **53 983 Euros**, de la façon suivante :

- Au report à nouveau pour un montant de **53 983 Euros**

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices (art. 243 Bis du code général des impôts).

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

YC

YR

Résolution n° 3

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 4

L'assemblée générale donne quitus à Madame REN Yuping ép. CAO, pour ses fonctions de gérante au cours de l'exercice clos 31 Décembre 2023.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Résolution n° 5

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

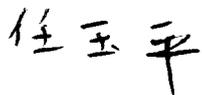
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

A COLOMBES

Le 30 Juin 2024

Madame REN Yuping ép. CAO



Monsieur REN Yumei

